

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSES DU GROUPE
GRTGAZ**

30 JUIN 2018

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	3
COMPTE DE RESULTAT	3
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL	4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ACTIF.....	5
PASSIF	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	7
ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	8
2. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	9
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS.....	9
NOTE 1 REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES	10
1.1 RÉFÉRENTIEL	10
1.2 PRINCIPES COMPTABLES	10
1.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT	13
1.4 PARTICULARITÉS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES	14
NOTE 2 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE	15
2.1 INCIDENCES DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15 SUR LES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2017	15
2.1.1 EFFETS SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017	15
2.1.2 EFFETS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2017	17
2.1.3 EFFETS SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE AU 1 ^{ER} JANVIER 2017	18
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE	20
NOTE 4 COMPTE DE RESULTAT	21
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	21
4.2 CHARGES DE PERSONNEL.....	22
4.3 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	22
4.4 RÉSULTAT FINANCIER	23
4.5 IMPÔTS	23
NOTE 5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	24
NOTE 6 INSTRUMENTS FINANCIERS	24
6.1 ACTIFS FINANCIERS.....	24
6.1.1 INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES.....	25
6.1.2 INSTRUMENTS DE DETTE À LA JUSTE VALEUR	25
6.2 PASSIFS FINANCIERS	25
6.3 ENDETTEMENT FINANCIER NET PAR NATURE	26
NOTE 7 RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	27
7.1 RISQUE DE MARCHÉ SUR MATIÈRES PREMIÈRES	27
7.2 RISQUE DE CHANGE	27
7.3 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	27

7.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ	27
NOTE 8	PROVISIONS	28
8.1	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME	29
NOTE 9	LITIGES	29
9.1	CONTRÔLE FISCAL	29
9.2	LITIGES AVEC DES PRESTATAIRES	29
NOTE 10	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	31
NOTE 11	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	31

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	Note	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2017 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4.1	1,150	990	990
Achats		(184)	(153)	(153)
Charges de personnel	4.2	(192)	(159)	(159)
Amortissements, dépréciations et provisions		(278)	(233)	(233)
Autres charges opérationnelles		(147)	(105)	(105)
Autres produits opérationnels		4	2	2
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		353	341	341
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		2	3	3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCES		355	344	344
Pertes de valeur		0	(1)	(1)
Autres éléments non récurrents		0	(2)	(2)
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	4.3	355	342	342
Charges financières		(51)	(60)	(60)
Produits financiers		2	2	2
RESULTAT FINANCIER	4.4	(49)	(58)	(58)
Impôt sur les bénéfices	4.5	(104)	(106)	(106)
RESULTAT NET		203	178	178
Résultat net part du Groupe		199	178	178
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		4	0	0
Résultat net part du Groupe par action (euros)		3.3	3.3	3.3
Résultat net part du Groupe par action dilué (euros)		3.3	3.3	3.3

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

Note	30 juin 2018	30 juin 2018 Quote part du Groupe	30 juin 2018 Quote part des participations ne donnant pas le contrôle	30 juin 2017 ⁽¹⁾	30 juin 2017 Quote part du Groupe ⁽¹⁾	30 juin 2017 Quote part des participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾
En millions d'euros						
RESULTAT NET	203	199	4	178	178	0
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	1	1	0	0	0	0
Impôts différés sur couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	(0)	(0)	0	0	0	0
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, net d'impôt	0	0		0		
TOTAL Eléments recyclables	1	1	0	0	0	0
Pertes et gains actuariels	(30)	(30)	0	7	7	0
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	7	7	0	(3)	(3)	0
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, net d'impôts	0	0	0	0	0	0
TOTAL Eléments non recyclables	(23)	(23)	0	4	4	0
RESULTAT GLOBAL	181	177	4	182	182	0

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

En millions d'euros	Note	30 juin 2018	31 déc. 2017 ⁽¹⁾	1er janv.2017 ⁽¹⁾
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles nettes	5	218	225	228
Goodwills		172	172	0
Immobilisations corporelles nettes	5	9,252	9,316	8,143
Instruments financiers dérivés	6.1	0	0	0
Actifs de contrats	6.1	0	(0)	0
Autres actifs financiers	6.1	30	31	20
Participations dans les entreprises associées		100	98	105
Autres actifs		3	7	0
Impôts différés actif		19	19	5
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		9,795	9,867	8,500
ACTIFS COURANTS				
Instruments financiers dérivés	6.1	2	1	0
Créances commerciales et autres débiteurs	6.1	15	35	27
Actifs de contrats	6.1	228	265	235
Stocks		84	96	83
Autres actifs financiers		3	3	0
Autres actifs courants		94	102	72
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.1	515	274	168
TOTAL ACTIFS COURANTS		939	776	585
TOTAL ACTIF		10,734	10,643	9,086

(1) Les données comparatives au 31 décembre et au 1^{er} janvier 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

PASSIF

En millions d'euros	Note	30 juin 2018	31 déc. 2017 ⁽¹⁾	1er janv.2017 ⁽¹⁾
Capitaux propres part du Groupe		3,308	3,754	3,292
Participations ne donnant pas le contrôle		89	94	(0)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3,397	3,848	3,292
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions	8	680	649	475
Emprunts à long terme	6.2	4,310	4,361	3,783
Autres passifs		20	0	0
Impôts différés passif		900	900	837
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		5,910	5,910	5,094
PASSIFS COURANTS				
Provisions		15	15	13
Emprunts à court terme	6.2	126	204	106
Instruments financiers dérivés	6.2	0	0	0
Fournisseurs et autres créanciers	6.2	308	400	379
Passifs de contrats	6.2	13	39	5
Autres passifs courants		965	227	197
TOTAL PASSIFS COURANTS		1,427	885	699
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		10,734	10,643	9,086

(1) Les données comparatives au 31 décembre et au 1^{er} janvier 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	Note	30 juin 2018	30 juin 2017 ⁽¹⁾
RESULTAT NET		203	178
- Quote part de résultat consolidé d'entreprises associées		(2)	(3)
+ Dividendes reçus d'entreprises associées		0	0
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations		273	227
- Effets de périmètre, autres éléments non récurrents		(0)	2
- Charge d'impôt		104	106
- Résultat financier		49	58
MBA avant résultat financier et impôt		626	568
+ Impôt décaissé		(66)	(104)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		113	28
FLUX ISSUS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		673	491
Investissements corporels et incorporels	4	(263)	(292)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	4	(0)	0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	1	1
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants		0	(1)
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		0	0
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres	4	2	(2)
FLUX ISSUS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(260)	(294)
Dividendes payés		(0)	0
Remboursement de dettes financières	5	(108)	(60)
Intérêts financiers versés		(63)	(44)
Augmentation des dettes financières	5	(0)	1
FLUX ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(172)	(103)
Effet des variations de change et divers		0	0
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE		241	95
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORIE A L'OUVERTURE		274	168
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORIE A LA CLOTURE		515	263

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2016	53 816 549	538	392	2 362	3 292	0	3 292
Impact IFRS9 & 15 (cf, Note 2)				0	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2017 ⁽¹⁾	53 816 549	538	392	2 362	3 292	0	3 292
Résultat net				178	178		178
Autres éléments du résultat global				4	4		4
Résultat global				182	182	0	182
Rachat d'actions propres				(1)	(1)		(1)
Dividendes			(94)	(289)	(383)		(383)
Capitaux propres au 30 juin 2017 ⁽¹⁾	53 816 549	538	298	2 254	3 090	0	3 090
Capitaux propres au 31 décembre 2017	61 859 259	619	810	2 326	3 754	94	3 848
Impact IFRS9 & 15 (cf, Note 2)				(0)	(0)		(0)
Capitaux propres au 1er janvier 2018 ⁽¹⁾	61 859 259	619	810	2 326	3 754	94	3 848
Résultat net				199	199	4	203
Autres éléments du résultat global				(22)	(22)		(22)
Résultat global				177	177	4	181
Rachat d'actions propres					0		0
Dividendes			(430)	(192)	(623)	(9)	(632)
Capitaux propres au 30 juin 2018	61 859 259	619	379	2 310	3 308	89	3 397

(1) Les données comparatives au 31 décembre, au 1^{er} janvier et au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.



2. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Notes aux comptes consolidés

Dans le présent document, le terme « GRTgaz » désigne la société GRTgaz SA. Le terme « Groupe » désigne GRTgaz et ses filiales.

GRTgaz, société mère du Groupe, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du Code du commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 99 ans.

Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts.

Le siège du Groupe est domicilié au 6, rue Raoul Nordling - 92270 Bois Colombes.

En date du 20 juillet 2018, les états financiers consolidés condensés semestriels du Groupe au 30 juin 2018 ont été présentés au Comité d'Audit qui a émis un avis favorable.

NOTE 1 REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Référentiel

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne ⁽¹⁾.

Les états financiers consolidés condensés semestriels du Groupe, établis pour la période de six mois close au 30 juin 2018, ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire* qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Les états financiers consolidés condensés intermédiaires n'incluent dès lors pas toutes les notes et informations requises par les IFRS pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2017, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après 1.4.

1.2 Principes comptables

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés condensés intermédiaires sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception des éléments suivants en 1.2.1 :

1.2.1 Norme IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2018

- **IFRS 9 – instruments financiers.**

En juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers. IFRS 9 inclut les trois volets principaux suivants :

- **Classement et évaluation des actifs et passifs financiers**

La norme requiert que les actifs financiers soient classés en fonction de leur nature, des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi pour leur gestion.

⁽¹⁾ Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index.fr.htm.

- **Dépréciation**

IFRS 9 détermine les principes et la méthodologie à appliquer pour évaluer et comptabiliser les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, les engagements de prêts et les garanties financières.

- **Comptabilité de couverture**

Le nouveau texte vise un meilleur alignement entre comptabilité de couverture et gestion des risques en établissant une approche davantage fondée sur les principes de gestion des risques. Le Groupe n'est pas concerné par le volet de cette norme.

Le Groupe applique IFRS 9, dans son entièreté, depuis le 1^{er} janvier 2018 et a fait le choix de retraiter l'information comparative de l'exercice 2017. Les impacts de l'application de cette norme sur les états financiers du Groupe sont présentés dans la Note 2 « Retraitement de l'information comparative ».

En ce qui concerne le classement et l'évaluation des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, le Groupe a choisi de les comptabiliser à la juste valeur par résultat ou en autres éléments du résultat global, en fonction du caractère stratégique et long terme de ces investissements.

Le modèle de dépréciation des actifs financiers, sous IFRS 9, est basé sur une méthode des pertes de valeur attendues. Le Groupe a retenu, pour les créances commerciales et actifs de contrats sans composante de financement significative, une approche individuelle de provisionnement pour calculer les pertes de valeur attendues. Cette approche concerne essentiellement les créances sur les clients.

Conformément aux principes de transition d'IFRS 9, la nouvelle norme est appliquée de manière rétrospective pour le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers de même que pour les dépréciations.

- ***IFRS 15 – Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec des clients.***

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires. En application de cette norme, le chiffre d'affaires doit être reconnu lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services vendus, pour une somme qui reflète ce que l'entité s'attend à recevoir pour ces biens ou services.

IFRS 15 est applicable de manière obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. La première application a été réalisée conformément à la méthode rétrospective qui requiert de retraiter l'information comparative à la date de première application. Le Groupe n'a pas identifié de retraitements au titre de cette norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires IFRS 15 du Groupe porte, principalement, sur les prestations de mise à disposition de capacités de transport, ou de terminaux méthaniers, et est comptabilisé linéairement sur la durée des contrats.

Les impacts de l'application d'IFRS 15 sur les états financiers du Groupe sont présentés dans la Note 2 «Retraitement de l'information comparative».

Les autres amendements et interprétation applicables à partir de 2018 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.*
- IFRIC 22 – *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.*
- *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

1.2.2 Normes IFRS, interprétations et amendements applicables après 2018 et non anticipés par le Groupe

- IFRS 16 – *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. L'application de ce texte conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location, sans distinction entre contrats de «location simple» et contrats de «location-financement».

Au terme de la phase de recensement des contrats de location pour l'ensemble du Groupe, leur analyse au regard des critères du nouveau texte a été réalisée (identification d'un contrat de location, appréciation de la durée du contrat, évaluation et détermination des taux d'actualisation, etc.). Cette phase se poursuit de manière à compléter en continu la base du Groupe des nouveaux contrats de location.

Les travaux d'analyse des impacts liés à la transition sont en cours de finalisation sur base de la méthode rétrospective modifiée.

Les développements des systèmes informatiques se poursuivent, notamment pour ce qui concerne la configuration d'un outil de gestion permettant de se conformer aux critères d'IFRS 16 et capable de supporter le traitement d'une volumétrie importante de contrats de location.

Le principal impact attendu sur les comptes consolidés est une augmentation des «droits d'utilisation» à l'actif du bilan et une augmentation des dettes de location au titre des contrats dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de «location simple». Ils concernent principalement des immeubles et des véhicules. Les engagements liés à ces contrats sont présentés dans les engagements hors bilan des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 (*cf. Note 19*).

Au compte de résultat, la disparition des charges de loyers au titre des contrats de «location simple» conduira à une amélioration de l'EBITDA et à une augmentation des dotations aux amortissements et des charges financières.

- IFRIC 23 – *Positions fiscales incertaines* ⁽²⁾.
- IFRS 17 – *Contrats d'assurance* ⁽¹⁾.
- Amendements IFRS 9 – *Instruments financiers : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative*.
- Amendements IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* ⁽¹⁾.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 ⁽¹⁾.
- Amendements IAS 19 – *Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation de régime* ⁽¹⁾.

Les analyses des incidences de l'application de ces normes, amendements et interprétations sont en cours.

1.3 Utilisation d'estimations et du jugement

1.3.1 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés.

Des informations complémentaires sur le contenu de ces estimations sont présentées dans la Note 1 des états financiers consolidés 2017.

⁽¹⁾ Ces normes, interprétations et amendements n'ayant pas encore été adoptés par l'Union européenne, il s'agit d'une traduction libre.

1.3.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour l'analyse de la nature du contrôle de ses filiales.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, de même que les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour cette classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.4 Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Saisonnalité des activités

Les résultats intermédiaires au 30 juin 2018 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2018. Les variations climatiques ont ainsi un impact plus important sur les charges d'exploitation alors qu'elles ont un impact limité sur les produits d'exploitation.

Impôt sur les bénéfices

Dans le cadre des arrêtés intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour chaque entité fiscale en appliquant au résultat taxable de la période le taux effectif moyen annuel estimé pour l'année en cours. Les éventuels éléments exceptionnels significatifs de la période sont comptabilisés avec leur charge d'impôt réelle.

Retraites

Le coût des retraites pour une période intermédiaire est calculé sur la base des évaluations actuarielles réalisées à la fin de l'exercice précédent. Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état de situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

NOTE 2 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE

Les états financiers précédemment publiés et présentés ci-après ont été retraités afin de tenir compte des impacts liés à l'application des nouvelles normes IFRS 9 – Instruments Financiers et IFRS 15 – Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec des clients.

2.1 Incidences de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur les états financiers comparatifs 2017

2.1.1 Effets sur l'état de situation financière au 31 décembre 2017

2.1.1.1 Synthèse des principaux impacts de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur l'état de situation financière au 31 décembre 2017

En millions d'euros	31 déc. 2017 reclassé	Impact IFRS 9	Impact IFRS 15	31 déc. 2017 retraité
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs de contrats	0	(0)		(0)
Autres actifs financiers	31	(0)		31
Impôts différés actif	19	0		19
Créances commerciales et autres débiteurs	35	(0)		35
Actifs de contrats	265	(0)		265
TOTAL ACTIF	10,644	(0)	0	10,643
Capitaux propres part du Groupe	3,754	(0)		3,754
Participations ne donnant pas le contrôle	94	0		94
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3,848	(0)	0	3,848
Impôts différés passif	900	(0)		900
Passifs de contrats	39	0		39
Autres passifs courants	227	0		227
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	10,644	(0)	0	10,643

2.1.1.2 Reclassements réalisés afin d'adapter la présentation de l'état de situation financière à l'application des deux nouvelles normes

En millions d'euros	31 déc. 2017 publié	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Clients et autres débiteurs	Autres passifs courants	31 déc. 2017 reclassé
Titres disponibles à la vente	12	(12)					0
Prêts et créances au coût amorti	22		(22)				0
Autres actifs financiers		12	22				34
<i>Instruments de capitaux propres - évaluation à la juste valeur par capitaux propres</i>		1					1
<i>Instruments de capitaux propres - évaluation à la juste valeur par capitaux résultat</i>		12					12
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>			22				22
Clients et autres débiteurs	300				(265)		35
Actifs de contrats					265		265
Passifs de contrats						39	39
Autres passifs courants	265					(39)	227

Les principaux impacts concernent, pour IFRS 9, la reclassification des actifs financiers qui étaient présentés comme «Titres disponibles à la vente» et évalués à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.1.3 IFRS 9 – Instruments Financiers : effets sur l'état de situation financière au 31 décembre 2017

Les principaux effets de la première application de la nouvelle norme sur l'état de la situation financière sont résumés ci-dessous, pour chacun des trois volets d'IFRS 9.

- **Classification et évaluation des actifs et passifs financiers**
IFRS 9 requiert la classification et l'évaluation des actifs financiers sur la base de leur nature, des caractéristiques de leurs flux de cash contractuels et de leur modèle de gestion. La nouvelle norme ne modifie pas de manière significative la classification et l'évaluation des passifs financiers.
Pour le Groupe, le principal impact concerne la reclassification des actifs financiers qui étaient présentés comme «Titres disponibles à la vente» et évalués à la juste valeur par capitaux propres. La synthèse des reclassifications est présentée dans le tableau ci-avant (section 2.1.1.2).
- **Dépréciation**
Les règles d'IFRS 9 en matière de dépréciation requièrent la reconnaissance de pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des créances, ou dès l'octroi de prêts ou de garanties financières.
La première application d'IFRS 9 a eu pour conséquence une augmentation des dépréciations. Cette augmentation concerne essentiellement les créances commerciales et les actifs de contrats (augmentation des dépréciations de 0,5 millions d'euros à fin 2017 sur un montant brut total de 304,5 millions d'euros).
- **Comptabilité de couverture**
Le Groupe n'est pas concerné par ce volet de cette norme.

Pour l'ensemble des trois volets, la première application d'IFRS 9 s'est traduite par un effet négatif de 0,3 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2017.

2.1.1.4 IFRS 15 –Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés des contrats conclus avec des clients: effets sur l'état de situation financière au 31 décembre 2017

Le seul effet de la première application d'IFRS 15 sur l'état de la situation financière du Groupe concernant : La présentation séparée des actifs et passifs de contrats, qui conduit à un reclassement de certaines créances commerciales en actifs de contrats et de certains autres passifs courants en passifs de contrats (voir tableau synthétique des reclassements en section 2.1.1.2 ci-avant).

La première application d'IFRS 15 est sans incidence sur les capitaux propres du Groupe.

2.1.2 Effets sur le compte de résultat au 30 juin 2017

2.1.2.1 Synthèse des impacts de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur le compte de résultat au 30 juin 2017

En millions d'euros	30 juin 2017 publié	Impacts IFRS 9	Impacts IFRS 15	30 juin 2017 retraité
Chiffre d'affaires	990			990
Achats	(153)			(153)
Charges de personnel	(159)			(159)
Amortissements, dépréciations et provisions	(233)	0		(233)
Autres charges opérationnelles	(105)			(105)
Autres produits opérationnels	2			2
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	341	0	0	341
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3			3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCES	344	0	0	344
Pertes de valeur	(1)	(0)		(1)
Autres éléments non récurrents	(2)			(2)
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	342	(0)	0	342
Charges financières	(60)	(0)		(60)
Produits financiers	2	0		2
RESULTAT FINANCIER	(58)	0	0	(58)
Impôt sur les bénéfices	(106)	(0)		(106)
RESULTAT NET	178	0	0	178
Résultat net part du Groupe	178	0		178
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0			0

2.1.2.2 IFRS 15 –Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés des contrats conclus avec des clients : effets sur le compte de résultat au 30 juin 2017

Cette norme est sans incidence sur le compte de résultat du Groupe au 30 juin 2017.

2.1.3 Effets sur l'état de situation financière au 1^{er} janvier 2017

2.1.3.1 Synthèse des principaux impacts de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur l'état de situation financière au 1^{er} janvier 2017

En millions d'euros	1er jan. 2017 reclassé	Impact IFRS 9	Impact IFRS 15	1er jan. 2017 retraité
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs de contrats	0	0		0
Autres actifs financiers	20	0		20
Impôts différés actif	5	0		5
Créances commerciales et autres débiteurs	27	0		27
Actifs de contrats	235	0		235
TOTAL ACTIF	9,086	0	0	9,086
Capitaux propres part du Groupe	3,292	0		3,292
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	0		(0)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3,292	0	0	3,292
Impôts différés passif	837	0		837
Passifs de contrats	5	0		5
Autres passifs courants	197	0		197
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	9,086	0	0	9,086

2.1.3.2 Reclassements réalisés afin d'adapter la présentation de l'état de situation financière à l'application des deux nouvelles normes

En millions d'euros	1er jan. 2017 publié	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Clients et autres débiteurs	Autres passifs courants	1er jan. 2017 reclassé
Titres disponibles à la vente	5	(5)					0
Prêts et créances au coût amorti	15		(15)				0
Autres actifs financiers		5	15				20
<i>Instruments de capitaux propres - évaluation à la juste valeur par capitaux propres</i>		1					1
<i>Instruments de capitaux propres - évaluation à la juste valeur par capitaux résultat</i>		5					5
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>			15				15
Clients et autres débiteurs	263				(235)		27
Actifs de contrats					235		235
Passifs de contrats						5	5
Autres passifs courants	202					(5)	197

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8, le Groupe n'est pas tenu de présenter une information sectorielle. En effet, les instruments d'emprunt ou de capitaux propres de la société GRTgaz ne sont pas négociés sur un marché public. Par ailleurs, GRTgaz ne dépose pas ses états financiers consolidés auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de régulation aux fins d'émettre des instruments d'une catégorie quelconque sur un marché public, ou n'est pas sur le point de les déposer.

NOTE 4 COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	30 juin 2018	30 juin 2017 ⁽¹⁾
Recettes d'acheminement du gaz	956	961
Prestations d'Accès aux Terminaux Méthaniers	139	0
Autres	56	29
CHIFFRE D'AFFAIRES	1,150	990

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

Les activités qui contribuent au chiffre d'affaires sont :

Recettes d'acheminement du gaz

Par la délibération portant décision tarifaire du 15 décembre 2016, la CRE a défini la méthodologie et fixé les tarifs d'acheminements du gaz dits «ATRT 6» destinés à s'appliquer à compter du 1^{er} avril 2017, pour une période de quatre ans et une mise à jour au 1^{er} avril de chaque année. Il est établi de façon à couvrir, pour chaque année, le revenu autorisé par la CRE, en fonction des données d'inflation constatées et des meilleures prévisions disponibles de souscriptions de capacités pour l'année considérée. Le taux de rémunération de base réel avant impôt sur les sociétés appliqué à la BAR est de 5,25% et de 3,7% pour les immobilisations en cours. La mise en place de ce tarif ATRT6 se traduit par une baisse moyenne du tarif unitaire de 3,1% en 2017. Ces éléments tarifaires sont assortis d'un mécanisme de régularisation de charges et de produits (CRCP).

Sur la base de ce tarif régulé, le chiffre d'affaires acheminement de chaque client est fonction de ses réservations de capacité.

Le chiffre d'affaires en Allemagne est composé des recettes d'acheminement du gaz sur le réseau Megal minorées du remboursement du trop-perçu constitué au cours de la 1^{ère} période de régulation (2010-2012).

Prestations d'Accès aux Terminaux Méthaniers

La prestation d'accès des tiers aux terminaux méthaniers est valorisée conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

L'ATTM5 applicable actuellement a été fixé le 1^{er} avril 2017 pour une durée de 4 ans, et sera révisé au bout de 2 ans. Le taux de rémunération de la BAR pour les immobilisations en cours est de 5,7% et pour les immobilisations en service de 7,25%.

Autres Chiffre d'affaires

La rubrique « Autres » comprend les prestations de raccordement, les prestations d'ingénierie ainsi que le compte d'écart inter-opérateur avec les GrD.

4.2 Charges de personnel

En millions d'euros	30 juin 2018	30 juin 2017 ⁽¹⁾
Avantages à court terme	(175)	(147)
Paielements fondés sur des actions	0	0
Charges liées aux plans à prestations définies	(17)	(12)
TOTAL	(192)	(159)

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

4.3 Résultat des activités opérationnelles

En millions d'euros	30 juin 2018	30 juin 2017 ⁽¹⁾
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	355	344
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	1	(0)
Perte de valeur des actifs corporels, incorporels et financiers	0	(1)
Restructurations	(0)	0
Effets de périmètre	0	0
Autres éléments non récurrents	0	(2)
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	355	342

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

La perte de valeur sur actifs corporels correspond à la provision sur immobilisation en cours relatif à une étude de raccordement. Les négociations favorables finalisées conduisent à reprendre la provision au S1 2018 constituée, au S1 2017, à hauteur de 1,1 M€.

Les autres éléments non récurrents correspondent aux installations techniques mises hors service, aux coûts échoués sur les immobilisations en cours et aux résultats sur cession d'actifs.

4.4 Résultat financier

En millions d'euros	30 juin 2018			30 juin 2017 ⁽¹⁾		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(41)	0	(41)	(53)	0	(53)
Autres produits et charges financiers	(10)	3	(8)	(8)	2	(6)
Résultat Financier	(52)	3	(49)	(61)	2	(58)

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

L'amélioration du résultat financier de 9 M€, entre juin 2017 et juin 2018, résulte principalement des effets de la baisse du coût de la dette nette en lien avec la restructuration de la dette financière réalisée en juillet 2017.

4.5 Impôts

En millions d'euros	30 juin 2018	30 juin 2017 ⁽¹⁾
Résultat net (a)	203	178
Charge totale d'impôt sur les bénéfices comptabilisée en résultat (b)	(104)	(106)
Quote-part de résultat des entreprises associées (c)	2	3
Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées (a)-(b)-(c)=(d)	304	280
Taux effectif d'impôt -(b)/(d)	34.1%	37.7%

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

La baisse du taux effectif d'impôt entre juin 2017 et juin 2018 s'explique principalement par la suppression de la taxe 3% sur les dividendes provisionnée à hauteur de 8,7 M€ en juin 2017.

NOTE 5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	Goodwills	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles
A. Valeur brute au 31 décembre 2017	172	558	13 141
Acquisitions		25	185
Cessions		(0)	(5)
Variations de périmètre		0	0
Ecarts de conversion		0	0
Autres		0	(1)
Au 30 juin 2018	172	583	13 320
B. Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2017	0	(333)	(3 825)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur		(32)	(247)
Cessions		0	4
Variations de périmètre		0	0
Ecarts de conversion		0	0
Autres		0	(0)
Au 30 juin 2018	0	(365)	(4 068)
C. Valeur nette comptable = A + B au 31 décembre 2017	172	225	9 316
Au 30 juin 2018	172	218	9 252

(1) Les données comparatives au 31 décembre 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

NOTE 6 INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	30 juin 2018			31-déc.2017 ⁽¹⁾		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés	0	2	2	0	1	1
Créances commerciales et autres débiteurs		15	15		35	35
Actifs de contrats		228	228		265	265
Trésorerie et équivalents de trésorerie		515	515		274	274
Autres actifs financiers	30	3	32	31	3	34
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres</i>	1		1	1		1
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	12		12	12		12
<i>Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres</i>			0			0
<i>Instruments de dettes à la juste valeur par résultat</i>	17	3	20	19	3	21
<i>Prêts et créances au coût amorti (hors créances commerciales et autres débiteurs)</i>		0	0		0	0
TOTAL	30	762	792	31	577	608

(1) Les données comparatives au 31 décembre 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

6.1.1 Instruments de capitaux propres

En millions d'euros	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propre	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Total
Au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	1	12	12
Acquisitions	0	0	0
Cessions	(0)	0	(0)
Variations de juste valeur	-		0
Variations de périmètres, change et divers	-		0
Au 30 juin 2018	1	12	12

(1) Les données comparatives au 31 décembre 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

6.1.2 Instruments de dette à la juste valeur

En millions d'euros	Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	Total
Au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	0	21	21
Acquisitions	-	1	1
Cessions	-	(3)	(3)
Variations de juste valeur	-	0	0
Variations de périmètres, change et divers	-		0
Au 30 juin 2018	0	20	20

(1) Les données comparatives au 31 décembre 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

6.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en «Passifs au coût amorti» pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, les passifs de contrats et les autres passifs financiers ;

- en «Passifs évalués à la juste valeur par résultat» pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels.

Les différents passifs financiers au 30 juin 2018 ainsi que la ventilation entre leur part non courante et courante sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	30 juin 2018			31-déc.2017 ⁽¹⁾		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts	4 310	126	4 436	4 361	204	4 566
Instruments financiers dérivés	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créanciers	-	308	308	-	400	400
Passifs de contrats	-	13	13	-	39	39
Autres passifs financiers	0	-	0	0	-	0
TOTAL	4 310	448	4 757	4 362	643	5 005

(1) Les données comparatives au 31 décembre 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

6.3 Endettement financier net par nature

L'endettement financier net par nature du Groupe est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30 juin 2018			31 décembre 2017 ⁽¹⁾		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
En-cours des dettes financières	4 310	99	4 409	4 361	155	4 517
Impact du coût amorti	0	27	27	0	49	49
Dettes financières	4 310	126	4 436	4 361	204	4 566
Instruments financiers dérivés positionnés au passif relatifs à la dette	0	0	0	0	0	0
Dette Brute	4 310	126	4 436	4 361	204	4 566
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	(515)	(515)	0	(274)	(274)
Trésorerie active	0	(515)	(515)	0	(274)	(274)
Endettement financier net	4 310	(389)	3 921	4 361	(69)	4 292
En-cours des dettes financières	4 310	99	4 409	4 361	155	4 517
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	(515)	(515)	0	(274)	(274)
Endettement net hors coût amorti	4 310	(416)	3 894	4 361	(118)	4 243

(1) Les données comparatives au 31 décembre 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

La juste valeur de la dette financière brute s'élève à 4 417 millions d'euros au 30 juin 2018 pour une valeur comptable de 4 436 millions d'euros.

NOTE 7 RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 Risque de marché sur matières premières

Le Groupe n'est pas exposé au risque de marché sur matières premières.

7.2 Risque de change

L'euro est la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des entités du Groupe ainsi que la devise de réalisation des transactions. Le Groupe n'est pas soumis à un risque matériel de change.

7.3 Risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement net (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change liés à la dette nette) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux de plus ou moins 100 points de base par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture. Une augmentation/diminution de 1% des taux d'intérêt court terme sur le nominal de la dette nette à taux variable aurait un impact sur la charge nette d'intérêt de -3,2/ 1,5 millions d'euros.

7.4 Risque de liquidité

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est exposé à un risque de manque de liquidités permettant de faire face à ses engagements contractuels.

Au 30 juin 2018, les ressources bancaires représentent 11,7% de la dette brute (hors découverts bancaires, coût amorti et effet des dérivés).

La trésorerie, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des instruments liquides de dette destinés au placement de trésorerie, et des comptes courants de Trésorerie avec ENGIE s'élève à 515 millions d'euros au 30 juin 2018.

Le montant des découverts bancaires confirmés et disponibles représente 150,5 millions d'euros au 30 juin 2018. 100% des découverts bancaires disponibles sont centralisées et se répartissent ainsi :

En millions d'euros	30 juin 2018
GRTgaz	120
Elengy	30
Elengy Hub	1
Total	151

Flux contractuels non actualisés relatifs aux activités financières sur l'endettement net hors coût amorti, effets des instruments financiers dérivés et appels de marge

Au 30 juin 2018, les flux contractuels non actualisés sur l'endettement net hors coût amorti, effets des instruments financiers dérivés et appels de marge par date de maturité sont les suivants :

En millions d'euros	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
En-cours des dettes financières	4 409	50	131	471	341	354	3 062
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(515)	(515)					
Endettement net hors coût amorti	3 894	(465)	131	471	341	354	3 062

NOTE 8 PROVISIONS

En millions d'euros	31 déc. 2017	Dotations	Reprises excédent	Reprises pour utilisation	Effet de la désactualisation	Autres	30 juin 2018
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	555	1		(6)	6	28	584
Démantèlement des installations	93				2		95
Autres risques	16	(3)		3			16
Total provisions	664	(2)		(3)	8	28	695

(1) Les données comparatives au 30 juin 2017 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (cf. Note 2 «Retraitement de l'information comparative»).

L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme correspond à la charge d'intérêts sur les obligations de retraite, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.

La colonne «Autres» se compose essentiellement des écarts actuariels générés en 2018 sur les avantages postérieurs à l'emploi, lesquels sont comptabilisés en «Autres éléments du résultat global».

Les flux de dotations, reprises et désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat :

En millions d'euros	30 juin 2018
Résultat des activités opérationnelles	(5)
Autres produits et charges financiers	8
Impôts	(1)
TOTAL	2

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont décrites dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

8.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Le taux d'actualisation retenu pour valoriser les engagements de retraites et assimilés est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement. Les taux sont déterminés, pour chaque zone monétaire à partir des données sur le rendement des obligations AA. Pour la zone euro, les données (issues de Bloomberg) sont extrapolées pour les maturités longues à partir du rendement des obligations d'état.

NOTE 9 LITIGES

9.1 Contrôle fiscal

Depuis l'exercice 2013, GRTgaz s'est inscrit dans le cadre de la Relation de Confiance avec l'Administration fiscale. Les conclusions de la revue fiscale portant sur les exercices 2013, 2014, 2015, et 2016 dans le cadre de la Relation de Confiance n'ont pas identifiées de sujets de contentieux avec l'administration non résolus.

La lettre de fin de mission de la revue fiscale portant sur l'exercice 2017, dans le cadre de la Relation de Confiance n'a pas encore été notifiée à GRTgaz.

Un contrôle fiscal est en cours, chez GRTgaz Deutschland, relatif aux exercices 2010-2013. L'administration fiscale allemande remet en cause la déductibilité totale du BUF (Beneficial Use Fee - versé à MEGAL pour l'utilisation de son réseau de Transport de gaz). Une provision pour risque de 2,3 M€ a été comptabilisé pour couvrir ce risque fiscal

9.2 Litiges avec des prestataires

9.2.1 Litiges avec des prestataires

Les litiges avec les prestataires font l'objet d'une couverture à hauteur de l'appréciation des risques par la Direction Juridique et ses conseils.

9.2.2 Contrat de flexibilité à Taisnières B avec ENGIE

GRTgaz exploite, dans le nord de la France, un réseau de canalisations alimentées en gaz B, un gaz naturel dont les spécifications techniques diffèrent de celles du gaz utilisé sur la majeure partie du réseau (qualifié de gaz H).

GRTgaz a conclu avec ENGIE, le principal fournisseur dans la zone B, un contrat d'acheminement ainsi qu'un contrat de conversion de gaz H en gaz B, le contrat de swap. Ces contrats permettent notamment à GRTgaz de respecter ses obligations en matière d'équilibrage sur la zone B.

ENGIE a saisi, en date du 30 mai 2016, le Comité de Règlement des différends et sanctions (CoRDIS de la CRE), et lui demande de constater que la prestation de flexibilité qui participe à l'équilibrage du réseau de transport de gaz naturel géré par GRTgaz soit rémunérée en fonction des coûts effectivement supportés par ENGIE. Le montant réclamé par ENGIE, de 161 millions d'euros, correspondant à la réalisation de cette prestation pour les années 2010 à 2015. L'enjeu annuel à compter de 2016 est estimé à 18 M€. Le CoRDIS, en date du 11 décembre 2017, a rejeté les demandes faites par ENGIE. ENGIE a fait appel de la décision du CoRDIS auprès de la Cour d'Appel de Paris en date du 11 janvier 2018. La date d'audience auprès de la Cour d'Appel de Paris n'a pas encore été fixée.

GRTgaz soutient que cette prestation de flexibilité est déjà contractualisée (via le contrat de swap et le contrat d'acheminement) et rémunérée.

Sur cette base, GRTgaz considère la demande d'Engie non fondée et aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

9.2.3 Fos Cavaou litige avec STS

Fosmax LNG, filiale d'Elengy, a déposé le 17 janvier 2012 une demande d'arbitrage auprès de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale (CCI) contre le groupement d'entreprises STS.

Le litige porte sur la construction du terminal méthanier appartenant à Fosmax LNG dont la réalisation avait été confiée au groupement d'entreprises composé de trois sociétés (SOFREGAZ, TECNIMONT SpA et SAIPEM SA (ci-après STS) en application d'un contrat «clé en mains» conclu le 17 mai 2004, pour un prix forfaitaire, non révisable, incluant l'intégralité des travaux de construction et de fournitures.

L'exécution du contrat a été marquée par une série de difficultés. STS ayant refusé d'achever une partie des travaux et ayant livré un terminal inachevé avec un retard de 18 mois, Fosmax LNG a procédé à la mise en régie en 2010 de la majeure partie des travaux restant à réaliser et fait appel à des entreprises extérieures pour l'exécution de ceux-ci.

Fosmax LNG a demandé réparation du préjudice qu'elle a subi en engageant une procédure arbitrale sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) en janvier 2012. Suite à la sentence rendue par le Tribunal arbitral le 13 février 2015, Fosmax LNG a dû verser à STS en avril 2015 un montant net de 70 millions d'euros.

En 2015, Fosmax LNG a engagé un recours de cette sentence arbitrale devant le Conseil d'Etat et celui-ci dans sa décision du 9 novembre 2016, a annulé partiellement cette sentence :

- Cassation de la décision relative aux travaux de mise en régie, renvoyant les parties devant une juridiction arbitrale ou en transaction. Pour rappel, le montant des travaux mis en régie engagés par Fosmax LNG est de 36 millions d'euros
- Le conseil d'Etat n'a en revanche pas remis en cause les autres éléments de la sentence et notamment les surcoûts payés à STS.

En juin 2017, Fosmax LNG a déposé une nouvelle demande d'arbitrage auprès de la CCI pour obtenir le remboursement des travaux mis en régie. La conférence de la gestion de la procédure et du calendrier s'est tenue le 16 mars pour fixer les conditions et le périmètre de la mission du tribunal arbitral. La durée de la procédure est estimée entre 12 et 18 mois.

NOTE 10 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent principalement les opérations réalisées avec le Groupe ENGIE. Au 30 juin 2018, ces opérations concernent les postes détaillés dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Note	30 juin 2018	31 déc. 2017
ACTIFS COURANTS			
Clients et autres débiteurs	13	112	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	502	241
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	13	4 307	4 359
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	13	126	204
Fournisseurs et autres créanciers	13	25	90
Autres passifs		516	23

NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.